

L.I.P. SAINT NAZAIRE
13 allées Madeleine Massonneau
LES COMMANDIERES 3
44600 SAINT NAZAIRE
Tel. 02 19 24 24 80
SIRET 98132333001018 - APE 7820Z
SAS au capital de 1 000 000 Euros

Contrat 177
Initial
Semaine 40.2026
Contrat de mission temporaire



Client	SCTMI
	ZI DES SIX CROIX
	44480 DONGES

BARON Jean Baptiste
11 Rue des Puits
44320 FROSSAY

N° Client	1SCTMI
Contact	Mme LOUIS Céline
Lieu Mission	ZI DES SIX CROIX 44480 DONGES
Moyen Acces	PERSONNEL
Siret	78919843900018 Naf 3011Z
Effectif :	50 à 99 sal. DuréeColl: 35.00H. Org.tps travail :

Motif	Accroissement temporaire d'activité lié à une variation cyclique d'activité
--------------	---

Dates	28/09/2026 au 02/10/2026 inclus *
Souplesse	30/09/2026 au 06/10/2026 à terme précis
Durée hebdo	39.00 Hrs Période d'essai 2 JT
Horaires	07h00-12h00 12h30-16h00
Vendredi	7h 12h
Per.non trav :	vendredis après-midi non travaillés
Retraite :	AG2R, 154 rue Anatole France 92500 Levallois-Perret - PREVOYANCE GAN ASSURANCES - PRESTATAIRE CERAP
* Le terme de la mission	prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31
Port des EPI	obligatoire
Risques liés au poste=	Chute de plain pied, chute de hauteur, chute d'objet, poussière, vibration, fumées de soudage, choc/coup, pincement et bruits
Equip. de sécurité :	ETT : Bleu, Chaussures

Payé	
Taux horaire payé (brut)	12.50 Eur/H
Déplacement non soumis JT	17.00 Eur/Jt
Ticket restaurant part salariale	3.57 Eur/Jt
IFM:10% ICP:10% Payé le 12 du mois suivant	
Adr.V.M.:GIST - 28 rue des Chantiers - 44600 ST NAZAIRE	

N° Matricule	81
Nationalité	Francaise
N° Séc. Soc.	1950994017265/80
Né(e) le	14/09/1995 à CHAMPIGNY SUR MARNE FRANCE
Qualification	Soudeur(se) B2 (Non cadre) Pcs:623e Niv:B2
Titre Profession	
Date Vis.Med.	

Justificatif	Du au respect de délai de commande 251926
---------------------	---

Caractéristiques du poste	Soudage par procédé semi auto sur acier
Risques professionnels	Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande	
Salaires de référence	12,50 Eur Port des EPI obligatoire.
Déplacement non soumis JT	17.00 Eur
Ticket restaurant part salariale	3.57 Eur
Facteurs pénibilité (art. L.4161-1 et R.4163-7 CT):	Non

Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain, le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, à l'exception du cas où le salarié rompt volontairement sa mission avant le terme prévu du contrat.
L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11 du code du travail.
Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.
Il peut donc vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation ASSEDIC.
Votre certificat de travail est à votre disposition à la fin de cette mission dans notre agence. La durée hebdomadaire portée au contrat est non contractuelle mais à titre indicatif pour une base de 5 jours travaillés. Le Salarié Intérimaire reconnaît avoir reçu la notice relative au nouveau régime de Prévoyance souscrit avec GAN ASSURANCES - PRESTATAIRE CERAP au 01/01/2021
Adr.V.M.:SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise - 2 rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES CEDEX 4

Fait à Saint-Nazaire le 25/09/2026
Signature LIP

Contrat à signer sous 48 H.
Signature de l'intérimaire FROSSAY

Scellé par Fabrice FAURE pour LIP SAINT NAZAIRE
Le 25 sept. 2026

Signé par JEAN-BAPTISTE BARON
Le 25 sept. 2026



Client	SCTMI
	ZI DES SIX CROIX
	44480 DONGES

BARON Jean Baptiste
11 Rue des Puits
44320 FROSSAY

N° Client	1SCTMI
Contact	Mme LOUIS Céline
Lieu Mission	ZI DES SIX CROIX 44480 DONGES
Moyen Acces	PERSONNEL
Siret	78919843900018 Naf 3011Z
Effectif :	11 à 19 sal. DuréeColl: 35.00H. Org.tps travail :

N° Matricule	81
Nationalité	Française
N° Séc. Soc.	1950994017265/80
Né(e) le	14/09/1995 à CHAMPIGNY SUR MARNE FRANCE
Qualification	Soudeur(se) B2 (Non cadre) Pcs:623e Niv:B2
Titre Profession	
Date Vis.Med.	

Motif	Accroissement temporaire d'activité lié à une variation cyclique d'activité
--------------	---

Justificatif	Du au respect de délai de commande 251926
---------------------	---

Dates	10/10/2026 au 23/10/2026 inclus *
Souplesse	19/10/2026 au 29/10/2026 à terme précis
Durée hebdo	39.00 Hrs Période d'essai 0 JT
Horaires	07h00-12h00 12h30-16h00
Vendredi	7h 12h
Per.non trav :	vendredis après-midi non travaillés
Retraite :	AG2R, 154 rue Anatole France 92500 Levallois-Perret -
PREVOYANCE	GAN ASSURANCES - PRESTATAIRE CERAP
* Le terme de la mission	prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31
Port des EPI	obligatoire
Risques liés au poste=	Chute de plain pied, chute de hauteur, chute d'objet, poussière, vibration, fumées de soudage, choc/coup, pincement et bruits
Equip. de sécurité :	ETT : Bleu, Chaussures

Caractéristiques du poste	Soudage par procédé semi auto sur acier
Risques professionnels	Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
Référence de commande	
Salaires de référence	12,50 Eur Port des EPI obligatoire.
Déplacement non soumis JT	17.00 Eur
Ticket restaurant part salariale	3.57 Eur
Facteurs pénibilité (art. L.4161-1 et R.4163-7 CT):	Non

Payé	
Taux horaire payé (brut)	12.50 Eur/H
Déplacement non soumis JT	17.00 Eur/Jt
Ticket restaurant part salariale	3.57 Eur/Jt
IFM:10% ICP:10%	
Paye le 12 du mois suivant	
Adr.V.M.:	GIST - 28 rue des Chantiers - 44600 ST NAZAIRE

Au cas où la mission s'effectue hors du territoire métropolitain, le rapatriement du salarié est à la charge de l'ETT, à l'exception du cas où le salarié rompt volontairement sa mission avant le terme prévu du contrat.
L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.124-7 et L.122-3-11 du code du travail.
Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier.
Il peut donc vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation ASSEDIC.
Votre certificat de travail est à votre disposition à la fin de cette mission dans notre agence. La durée hebdomadaire portée au contrat est non contractuelle mais à titre indicatif pour une base de 5 jours travaillés. Le Salarié Intérimaire reconnaît avoir reçu la notice relative au nouveau régime de Prévoyance souscrit avec GAN ASSURANCES - PRESTATAIRE CERAP au 01/01/2021
Adr.V.M.:SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise - 2 rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES CEDEX 4

Fait à Saint-Nazaire le	09/10/2026
Signature LIP	

Contrat à signer sous 48 H.	
Signature de l'intérimaire	FROSSAY

Scellé par Fabrice FAURE pour LIP SAINT NAZAIRE
Le 10 oct. 2026

Signé par JEAN-BAPTISTE BARON
Le 10 oct. 2026

armado doc_VbZy
tx_YLA5oe48n5Vw

Signed with doc_b7d0
Universign tx_DmgxObxV61Xv